

100 propositions pour restaurer la confiance des Belges dans la police et la justice



- version courte, janvier 2024 -

DÉFI

Introduction

L'échéance électorale de 2024 approche et sera décisive. Les tensions qui traversent notre société sont nombreuses et nos concitoyens ont de moins en moins confiance dans la capacité de l'Etat à répondre à leurs préoccupations, qu'elles soient économiques, sociales, sanitaires, migratoires, environnementales ou sécuritaires.

Et paradoxalement, si les chiffres montrent que la criminalité est en constante diminution depuis des décennies, jamais notre pays n'avait encore fait face à des défis sécuritaires d'une telle ampleur. Le terrorisme, la criminalité organisée, les trafics de stupéfiants, d'armes, d'êtres humains, d'espèces menacées, de contrefaçons, la cybercriminalité, la criminalité financière ou encore les violences sexuelles... face à ces menaces, nos autorités peinent à se montrer à la hauteur.

Mais comment l'Etat pourrait-il véritablement protéger l'intégrité physique et psychologique de ses citoyens alors qu'il abandonne, en même temps, sa justice et sa police à une période de vache maigre depuis 10 ans ?

Il est temps de se réveiller. L'Etat belge doit pouvoir assurer l'intégrité physique et psychologique de ses citoyens. En l'absence de cette garantie, la confiance accordée par ces derniers ne peut subsister. Pourquoi devrait-on obéir à une autorité qui n'est plus capable de dispenser la justice, qui remet en liberté des détenus dangereux, qui protège des policiers ou des politiques véreux ou qui continue à faire baisser les taxes sur les multinationales en démantelant, dans le même temps, les organes de lutte contre la fraude fiscale ?

C'est précisément pour cette raison que DÉFI a élaboré un plan d'action non-exhaustif, composé de **100 propositions concrètes** pour restaurer la confiance des Belges dans la police et la justice. Parce que si nous ne prenons pas à bras le corps l'une des préoccupations centrales de nos concitoyens, comment peut-on encore leur demander d'avoir confiance dans la politique ?

Voici quelques-unes des mesures phares de ce plan.

1. Mener un combat sans précédent contre la criminalité financière et la corruption

Chaque année, ce sont des milliards d'euros qui sont détournés par les criminels et les multinationales au détriment des Etats et, au final, du citoyen qui, lui, respecte la loi et paie ses impôts. La Commission européenne et le Parlement européen estiment ainsi que les pays européens perdraient, ensemble, près de 1.000 milliards d'euros par an en raison de l'évasion fiscale. Les sommes en jeu sont faramineuses. Pour DÉFI, l'objectif est de récupérer cet argent qui devrait légitimement revenir à l'Etat car nous avons, plus que jamais, besoin de recettes supplémentaires pour financer nos politiques publiques.

Dans un premier temps, il faut rompre avec la politique actuelle consistant à s'attaquer en priorité aux "petits" fraudeurs pour délaisser les "gros". Il faut recentrer les efforts pour viser cette grande criminalité et augmenter, à cette fin, les moyens dédiés à l'inspection générale des impôts.

Malheureusement, aujourd'hui, la Belgique souffre de nombreuses carences en matière de lutte contre cette fraude économique et financière. Que ce soit au niveau du cadre institutionnel, de la réglementation ou des moyens financiers, matériels et humains alloués, notre système est défectueux.

En priorité, il sera donc nécessaire de réaliser un état des lieux objectif et chiffré de la criminalité financière en Belgique. La transparence permet de s'assurer que chaque citoyen et chaque entreprise de notre pays s'acquitte de sa juste part d'impôt. En ce sens, nous proposons, par exemple, pour les sociétés qui exercent une activité économique en Belgique, une obligation de communiquer publiquement le pourcentage de bénéfices qu'elles engendrent ou encore de renforcer le dispositif de la taxe Caïman.

Pour s'assurer de la lutte effective contre cette criminalité en col blanc sur notre territoire, DéFI souhaite également mettre en place plusieurs organes. Citons, en particulier:

- Un parquet financier indépendant qui sera chargé d'enquêter et d'instruire ce type de dossiers;
- Une agence belge de lutte contre la corruption (placée sous la tutelle des ministres de la Justice et du Budget) dont l'objectif sera de centraliser l'expertise en matière de corruption, de soutenir les différents acteurs concernés et de contrôler les mécanismes de conformité;
- Un Secrétariat d'Etat chargé de la lutte contre la criminalité financière, qui serait une interface entre les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Finances.

Il faudra ensuite, évidemment, s'assurer de la répression de ces criminels. Nous proposons ainsi de désigner des juges d'instruction spécialisés dans les matières économiques et financières et de nommer des enquêteurs à la police judiciaire fédérale qui ne traiteront que de ces affaires.

Enfin, il est évident que la lutte contre la fraude fiscale ne s'arrête pas à nos frontières. DéFI veut ainsi renforcer la coopération au niveau européen et international. Par exemple, en harmonisant le taux d'impôt des sociétés.

2. Investir 1,6 milliards d'euros dans la justice et la police

Ce plan d'action est fondé sur une logique de retour sur investissement. Investir massivement dès maintenant dans nos services de sécurité permettra, d'une part, de réaliser des économies sur le moyen et le long terme, et d'autre part, de récupérer des

sommes qui pourront être ensuite réinjectées dans notre police et notre justice, tout en garantissant la sécurité de nos concitoyens.

DéFI estime pour ce faire que 1,1 milliards d'euros doivent être investis dans la justice (850 millions pour le système judiciaire et 260 millions pour le système pénitentiaire) et 500 millions dans nos services de police.

Pour que de tels investissements soient réalisables, il est nécessaire d'avoir une vision pragmatique sur le long terme qui ne dépend ni de l'actualité, ni des échéances électorales.

Parmi les sources de financement identifiées par DéFI, il y a non seulement l'optimisation des finances publiques, la réinjection dans la justice et la police des sommes liées à la criminalité financière (en particulier la grande fraude fiscale et sociale), le changement de paradigme en matière carcérale, la réaffectation des avoirs confisqués aux organisations criminelles ou encore des partenariats avec le secteur privé.

Les moyens nouveaux dégagés viseront la consolidation, que ce soit en termes de moyens financiers, humains ou matériels, de toutes les structures sécuritaires existantes : les cours et tribunaux, les parquets, les prisons, la police intégrée, les services de renseignement, les douanes, l'inspection spéciale des impôts...

DéFI part en effet du principe qu'avant d'ajouter de nouvelles structures à un environnement déjà complexe, il convient d'avoir des bases solides, c'est-à-dire, notamment :

- Des cadres de la magistrature et du personnel judiciaire adaptés en fonction de la charge de travail et entièrement pourvus pour faire face à l'arriéré judiciaire ;
- Un véritable statut d'agent pénitentiaire reconnu à sa juste valeur dont la sécurité est assurée durant l'exercice de fonction ;
- Une inspection spéciale des impôts qui peut compter au moins sur 800 agents ;
- Un cadre de la police judiciaire fédérale augmenté d'au moins 1600 agents ;
- Une revalorisation des conditions de travail de la police intégrée pour assurer l'attractivité et la continuité de la profession ;
- Des services des douanes qui peuvent compter sur l'Etat pour les protéger contre les narcotrafiquants ;
- Un arsenal antiterroriste qui s'appuie sur des organes fonctionnels pour assurer le plus haut niveau de sécurité (DR3 et Sûreté de l'Etat).

3. Transformer notre politique carcérale pour briser le cycle de la récidive

Pour DÉFI, il convient de ne plus concevoir uniquement la prison comme un lieu de punition mais bien comme un espace de réhabilitation et de réinsertion. Chaque individu doit avoir la possibilité de se reconstruire pour mieux contribuer à la société une fois sa peine purgée. C'est d'autant plus crucial étant donné que la criminalité en Belgique a presque diminué de moitié depuis la fin des années 1990 (chiffres de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC), 2023) alors que, durant cette même période, le nombre d'incarcérations a doublé. Par ailleurs, en 2018, l'Observatoire International des Prisons (OIP) estimait que le taux de récidive des détenus en Belgique s'élevait à environ 60%.

Face à cette situation insoutenable pour la société, il est nécessaire d'élaborer une politique carcérale qui revêt trois dimensions complémentaires: la garantie de détention dans des conditions humaines et dignes, la prise en charge effective des causes sous-jacentes des infractions et le développement d'une politique intégrée de réinsertion et de réhabilitation.

Pour parvenir à cet objectif, DÉFI propose de nombreuses solutions comme, par exemple, l'exclusion pure et simple du Code pénal des peines d'emprisonnement de moins d'un an, la rénovation des établissements pénitentiaires ou encore la revalorisation de la profession d'agent pénitentiaire. L'accent doit également être mis sur la prévention, la santé et l'éducation.

4. La lutte acharnée contre les narcotrafiquants, le terrorisme et la cybercriminalité

Ces dernières années, l'insécurité s'est invitée comme sujet marquant pour nos concitoyens. Le trafic de drogues, notamment, est source de violence exacerbée. Il n'y a qu'à penser aux récents affrontements à coups d'explosifs qui ont touché Anvers, dont le port est devenu la principale plaque tournante du trafic de cocaïne en Europe.

La recrudescence du terrorisme islamiste et la montée de l'extrémisme de droite constituent également des menaces pour la sécurité des Belges. Le désinvestissement massif subi par nos services de police au cours des trois derniers gouvernements n'a évidemment pas atténué ce sentiment. Pour DÉFI, il devient urgent de restaurer la paix civile dans nos quartiers.

Ainsi, les conditions de travail des policiers belges doivent être revues, améliorées et l'attractivité du métier doit être renforcée. Il faudra investir 500 millions d'euros afin de rénover les différentes infrastructures et doter les policiers d'outils adaptés au 21^e siècle pour remplir leurs missions de manière efficace (notamment en matière de numérique).

Dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, le développement du projet de scanner 100% des conteneurs à risque transitant au port d'Anvers doit être une priorité. Il est nécessaire également d'intensifier la coopération de la Belgique et de l'Union européenne avec les pays exportateurs de drogue pour s'attaquer véritablement à la racine du problème.

Face à la menace terroriste, la collaboration entre nos services de sécurité, de renseignement et les forces de l'ordre est plus cruciale que jamais. En octobre 2023, la Sûreté de l'Etat recensait toujours 700 individus fichés pour extrémisme, dont 600 adhérent à une idéologie djihadiste. Les leçons tirées des attaques passées doivent être

constamment réévaluées pour adapter nos stratégies à l'évolution de la menace. La prévention reste, quant à elle, incontournable car anticiper, déradicaliser et intercepter les entreprises terroristes avant qu'elles ne parviennent à leur objectif est essentiel pour éviter de nouvelles tragédies.

Enfin, la cybercriminalité, qu'elle vise les entreprises ou les particuliers, est un phénomène largement sous-estimé par le monde politique. DéFI souhaite en faire une priorité en élaborant un plan interfédéral de prévention et de lutte face à ce fléau qui comprendrait notamment les mesures suivantes:

- Poursuivre le renforcement des cadres des cybermagistrats au sein des parquets, des informaticiens à la PJF, notamment au sein de la section i2-IRU de la DJSOC, et des équipes de la Défense chargées de sécuriser les infrastructures publiques et privées ;
- Procéder à l'évaluation de la répartition des missions entre la FCCU (Federal Computer Crime Unit) et les RCCU (Regional Computer Crime Unit) au niveau des arrondissements judiciaires, en termes d'efficacité et, le cas échéant, envisager un refinancement de l'instance fédérale ;
- Mener davantage de campagnes de sensibilisation à l'attention du grand public sur les méthodes frauduleuses utilisées par les cybercriminels, en insistant notamment sur la notion de négligence grave qui exclut tout remboursement de la part des banques, sur les méthodes de signalement (CCB) et sur les sites recensant les arnaques signalées (*SafeOnWeb*).

5. Une police de proximité, respectée et qui protège

Notre institution policière s'est retrouvée affaiblie ces dernières années. Son efficacité ne se mesure pas seulement par sa capacité à faire respecter la loi, mais aussi par sa légitimité, sa transparence et sa capacité à respecter et protéger les droits fondamentaux de chaque individu.

DéFI aspire à bâtir une police considérée par la communauté, confiante dans sa mission, et pleinement investie dans la protection de chaque citoyen, sans distinction de race, de religion, d'origine ou de statut social. Pour atteindre cet idéal, nous envisageons une série de mesures concrètes qui renforceront la confiance entre la police et la communauté.

DéFI souhaite par exemple lancer un projet pilote calqué sur le modèle des petits postes de police japonais, dits "kobans" visant une potentielle généralisation en zone urbaine pour assurer une police de proximité accrue.

Il faudra aussi assurer le financement optimal, transparent et sur le long terme des zones de police locale. Notamment en simplifiant et en adaptant les sources de financement, comme la norme KUL, en tenant compte des spécificités de Bruxelles (fonction internationale et diplomatique, fréquence et importance des manifestations, immigration, densité de la circulation routière, charges administratives du bilinguisme...) ainsi que des autres grandes villes ou encore en évaluant l'impact sur le plan humain et financier lors de chaque délégation de missions.

L'éthique et la responsabilité au sein des forces de l'ordre sont évidemment des dimensions cruciales. La police doit être un modèle d'intégrité, de professionnalisme et de

déontologie. Nous proposons des mesures visant à renforcer la formation des agents de police en matière de droits de l'homme, de lutte contre les discriminations, et de gestion des conflits. En promouvant l'éthique policière et en instaurant des mécanismes de responsabilité interne, nous cherchons à prévenir les abus et à garantir que la police respecte pleinement les droits des citoyens. Des sanctions réelles et sérieuses à l'égard des policiers coupables de violences physiques ou psychologiques doivent également être prévues. En ce sens, nous estimons également que l'utilisation des caméras corporelles (bodycams) doit être généralisée afin d'assurer la protection des policiers et celle des citoyens.

Un autre aspect fondamental est la promotion de la diversité au sein des forces de police pour favoriser une meilleure compréhension des différents groupes ethniques et culturels. Nous insistons également sur l'utilisation équilibrée de la force. Les protocoles d'intervention de la police doivent être clairs et axés sur la protection de la vie, en privilégiant des méthodes non violentes lorsqu'elles sont possibles. La police doit recevoir une formation approfondie sur la désescalade des situations tendues et la gestion des crises.

6. Mettre les citoyens au centre de nos préoccupations

Si la lutte contre la grande criminalité prend une place significative dans ce plan, le citoyen, lui, ne voit jamais - ou alors que très rarement - la couleur des interventions policières ou des grands procès d'assises. Lui, est confronté au quotidien à d'autres formes de criminalité: le racisme, les violences sexuelles, les violences intrafamiliales, l'homophobie...

Et il est autant plus difficile pour lui de se voir rendre justice lorsque le système lui-même crée de nouveaux obstacles qui peuvent être source de nouvelles violences: l'accès à la justice, la durée des procédures judiciaires, le manque d'accompagnement, l'éloignement géographique des cours et tribunaux, les tensions avec les services de police, la charge de la preuve, notamment en matière de violences sexuelles, le manque de places en centre ou famille d'accueil, ...

DéFI est particulièrement sensible à ces questions fondamentales et s'engage, dans ce plan d'action, à remédier à ces préoccupations, notamment en adoptant les mesures suivantes:

- Rendre les procédures judiciaires plus accessibles, notamment aux mineurs, au niveau du langage employé;
- Faciliter le recours à l'aide juridique et à l'assurance protection juridique;
- Créer un véritable droit d'action aux mineurs en justice;
- Adapter les mécanismes de dépôt de plaintes dans les commissariats pour les victimes de violences sexuelles (présence systématique d'un avocat, cellules d'urgence dédiées...);
- Assurer une meilleure prise en considération des preuves psychologiques en matière de violences sexuelles;
- Mettre en place une véritable police de proximité, calquée sur le modèle japonais de koban, déjà transposé en Amérique latine et en Asie.

7. Maintenir la justice au niveau fédéral

Enfin, ce plan part du principe que la justice, dans notre pays, doit rester fédérale et qu'aucune nouvelle défédéralisation de cette compétence n'est acceptable. Au contraire, DÉFI plaide pour une évaluation, notamment sous le prisme du financement, des régionalisations passées et d'envisager une refédéralisation des compétences (aide à la jeunesse, maisons de justice, droit pénal matériel...) qui appartenaient auparavant au niveau fédéral.